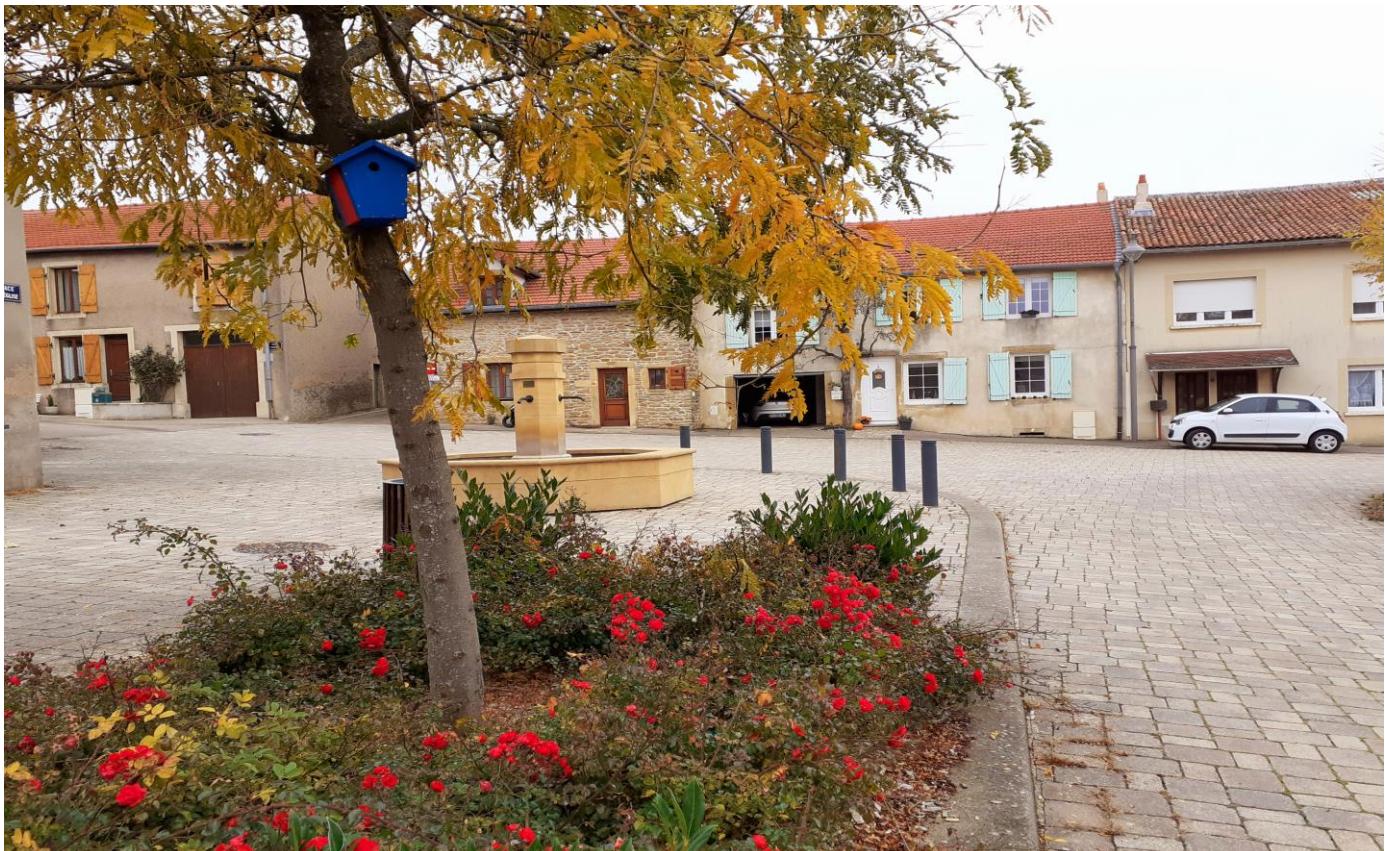




Bulletin Municipal

VERNEVILLE



Mot du Maire	<u>Page 2</u>
Inspire Metz	<u>Page 4</u>
Week-end Festif	<u>Page 5</u>
Réunion AFPR	<u>Page 7</u>
Sécurité	<u>Page 9</u>
Commémoration	<u>Page 11</u>
Conseil des jeunes	<u>Page 11</u>
Conseil de fabrique	<u>Page 12</u>
Environnement	<u>Page 13</u>
Point travaux	<u>Page 14</u>
Associations du village	<u>Page 15</u>
Bibliothèque	<u>Page 19</u>
Noël	<u>Page 20</u>
La Recette de Georgette	<u>Page 22</u>
Etat Civil	<u>Page 23</u>
Quoi de neuf à Vernéville	<u>Page 24</u>
Compte rendu des derniers conseils	<u>Page 26</u>
Horaires d'ouverture Mairie, Poste, Bibliothèque, Déchetterie	<u>Page 32</u>

Chère Vernéilloise, Cher Vernéillois

Depuis maintenant presque deux ans, nous vivons au rythme des confinements, des tests, des isolements de la pandémie de Covid 19. J'ai une pensée solidaire pour toutes celles et ceux qui vivent des moments douloureux du fait de la crise. Que ce soit sur le plan professionnel, familial, amical, sur le plan des loisirs, nos vies sont bouleversées et la commune est présente à vos côtés. L'écoute de vos besoins et de vos problématiques, nous les gérons avec civisme, respect et bienveillance dans l'intérêt collectif.

Avec les élus qui m'accompagnent, et que je veux remercier pour leur énergie, leurs propositions, leur sérieux, nous avons engagé un nouveau souffle qui permet déjà en 2021 de voir l'aboutissement des premiers projets.

Vous aurez alors constaté que la commune s'est équipée des 3 défibrillateurs (Mairie, salle des fêtes, et stade de football). Bon nombre de nos concitoyens ont d'ailleurs assisté à l'initiation proposée par la municipalité aux gestes qui sauvent et à l'utilisation de ces équipements. Une belle preuve d'implication civique et responsable. Bravo à tous !

Le maintien et la création de nouveaux services aura marqué 2021 : l'ouverture de la petite épicerie, au centre du village, le camion de glaces le jeudi soir à la belle saison, le food-truck du dimanche soir, l'épicerie ambulante du mercredi matin ou encore l'agence postale offrent du dynamisme, de la convivialité et de l'enthousiasme au village.

De belles actions citoyennes ont également ponctuées l'année passée. J'en veux pour preuve, la participation active de vernéilloises et vernéillois à l'embellissement du cadre de vie, à l'initiation faune et flore des plus jeunes. Je souhaite que chacun et chacune d'entre vous puissent être acteur et force de proposition pour l'amélioration continue de notre cadre de vie.

Je souhaite également féliciter l'ensemble des associations du village par leurs actions, que la municipalité soutient toujours, financièrement et dans leurs activités et manifestations proposées tout au long de l'année, Le festival Hop Hop Hop de l'été dernier, l'organisation de la fête patronale, de la Saint Nicolas également, le divertissement de nos ainés ou encore l'initiation informatique et bien d'autres. Sans aucun doute de beaux moments de convivialité si chers en ce contexte épidémique se renouveleront cette année. Merci aux nombreux participants et je vous donne rendez-vous lors de prochaines manifestations.

Le lotissement du Télégraphe est sorti de terre. Bienvenue aux nouvelles familles du Télégraphe et sur l'ensemble de la commune.

Enfin, la commission cérémonie communale a permis l'installation de nouvelles illuminations de Noël mis en place par nos employés communaux, ainsi que vos propres initiatives décoratives ont permis d'avoir un village des plus scintillants sur l'ensemble du mois de décembre. Je ne peux qu'encourager votre sens de l'imagination et du bricolage afin de continuer à faire rêver petits et grands. Rendez-vous en fin d'année !

C'est dans ce sens que l'équipe municipale et moi-même continuerons à travailler en 2022. Maintenir le lien social et impliquer l'ensemble des administrés afin de mener à bien différentes actions qui contribuerons au mieux vivre à Vernéville.

Alors que réserve 2022 ?

Les travaux de l'aire de jeux ont débuté il y a quelques jours. L'ensemble sera opérationnel pour le début du printemps.

Les études pour la construction du city stade avancent bien et seront finalisées courant d'année afin d'obtenir au plus vite les subventions nécessaires à la concrétisation de ce beau projet.

Le site internet de la commune verra aussi le jour.

Le conseil des jeunes, en partenariat avec l'association le collectif et l'école de Vernéville, finalisera la rénovation du tunnel et proposera également de nouveaux services de proximité pour les habitants.

L'amélioration énergétique des Bâtiments communaux est une priorité d'exemplarité pour l'enjeu climatique. C'est dans ce sens que la commission travaux va continuer d'œuvrer sur ce dossier afin de dresser au plus vite le bilan et d'en décliner le plan d'action associé.



Nous agirons aussi dans le plus grand respect de la faune et la flore. La commission environnement travaille sur la trame verte et bleue du village afin de porter un projet dédié à la nature et à la biodiversité. Et c'est ensemble que nous agirons pour laisser ensuite agir la magie du temps qui nous permettra de laisser un héritage raisonné aux générations futures.

Je ne vais pas établir ici la liste exhaustive des dossiers que nous porterons pour cette année mais vous aurez compris, entouré des élus et de vous tous, que je suis déterminé à agir concrètement et utilement pour vous toutes et pour vous tous, pour votre quotidien, pour notre village.

Pour finir, l'année 2022 est également une année d'élections notamment présidentielle. Quels que soient nos opinions, points de vue ou nos convictions, il est nécessaire que chacun porte haut les couleurs de la démocratie et du devoir civique.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, vos familles une belle et heureuse année 2022. Je vous souhaite la force, la tendresse et la plus vaillante des santés.

Yves Dieudonne

INSPIRE METZ



Agence d'attractivité au service de l'Euro Métropole, dédiée à la prospection et l'accueil d'investisseurs, mais aussi au tourisme en présentant les attraits touristiques de notre secteur et les sites à visiter.



Mine de Sainte Marie (1928). Un groupe de mineurs devant la descente. (Au centre : M. Mathis, Directeur, à son côté N.M. Klaesner, G.M. Reiff)



Cet été, l'agence Inspire Metz a lancé un jeu Estival : une commune, un ambassadeur, une légende, une histoire.

Ils sont allés à la rencontre de M et Mme MATHIS (Ferme de Chantereine) afin de rendre mémoire et honneur aux mineurs de Vernéville dans les années 60. La commune a été un village de mineurs avec les 2 sites les plus exploités qui étaient la mine de fer de Sainte Marie aux chênes et la mine du Paradis.

Ils ont tenu à souligner le courage de ces mineurs qui devaient se rendre jusqu'à Sainte Marie aux Chênes à pied puis seulement dans les années 60/65 en voiture.



Fête Patronale



Le Week-end du 10 et 11 juillet a marqué le retour de la Fête patronale avec ses festivités, ses manèges et sa restauration. Comme un goût de notre vie d'avant.

Malgré les aléas climatiques qui, il faut l'avouer était plus un temps à aller chercher des escargots que de trinquer en plein air, vous avez répondu présent à l'inauguration de la Fête Patronale qui s'est déroulée en présence du Maire, de ses conseillers et des membres du Conseil des Jeunes le samedi 10 juillet à 17 heures.

Cette année a été marquée par le retour des manèges pour le bonheur des petits et des grands avec les habituelles auto-tamponneuses, le tir à la carabine, mais aussi le manège Paris-Dakar et la pêche aux canards.

Au vu des conditions sanitaires, il a été décidé de proposer une restauration uniquement en extérieur, la buvette et la restauration ont été assurées par l'entente de Foot de Gravelotte-Vernéville. La fête s'est prolongée jusque tard le soir, pour reprendre le dimanche à partir de 15 heures.

Festival HOP HOP HOP

Cette année, la commune s'est portée volontaire pour participer au festival Hop Hop Hop, le plus grand festival de la région Grand-Est consacré aux arts de la rue. D'abord cantonné à la commune de Metz, il s'étend un peu plus chaque année au sein de l'Euro Métropole, en 2021, pour sa 12ème édition il a traversé 13 communes du 10 au 18 juillet.

Ce festival est principalement financé par l'Euro Métropole et la ville de Metz.





Les artistes étaient présents sur la commune le dimanche 11 juillet avec la troupe *Initiales Brass Band* qui nous a fait le plaisir de déambuler dans les rues sur le rythme des chansons de Gainsbourg, pour finir dans la cour de l'Ecole, sans oublier un passage remarqué sur la place de l'église.

Ensuite, la troupe *Bris de Banane* nous a présenté sous un soleil rayonnant sa pièce de théâtre *Meurtre au Motel*.

Un grand merci aux organisateurs, à Maryse pour sa disponibilité et à l'artiste *Calixte de Nigremont* qui nous a fait la surprise de sa présence. Nous sommes déjà impatients de pouvoir à nouveau accueillir les artistes pour l'édition 2022 du festival.

L'association « *Entrez dans la danse* » a assuré la buvette et le camion de glaces était présent pour le plus grand plaisir des enfants et des parents.



AFPR (Association Française de Premiers Répondants)

Et si vous preniez 10 minutes pour sauver une vie ?



Le jeudi 21 octobre, Arnaud BATON est venu présenter l'application AFPR lors d'une réunion publique qui s'est déroulée à la salle Gabriel WATRIN.

L'application a vu le jour le 1er octobre 2018 afin d'augmenter les chances de survie lors d'un arrêt cardiaque. Elle permet de réduire le temps de réponse entre l'arrivée des secours et la réanimation cardio-vasculaire. L'objectif est de réduire significativement la mortalité liée à l'arrêt cardiaque en France. Les arrêts cardiaques tuent 50 000 personnes par an soit 150 par jour.

La durée d'intervention des secours est en moyenne de 9 minutes, l'application permet dès que le 15 ou le 18 sont composés pour signaler un arrêt cardiaque de géolocaliser les premiers répondants à proximité et leur donne l'alerte. Lorsqu'il confirme sa disponibilité, il est guidé vers le lieu d'intervention. Le principe est de se trouver au bon endroit, au bon moment pour sauver une vie. L'application lui indique également où se trouve le défibrillateur le plus proche.



QUI PEUT DEVENIR PREMIERS REONDANTS ?

Un professionnel de santé, un secouriste, un sapeur-pompier, ou toute personne titulaire du PSC1 désirant participer à cet engagement citoyen.



Retrouvez toutes les informations de l'AFPR sur
www.afprappli.com

Défibrillateurs

Deux défibrillateurs de marque Defibtech ont été installés sur la commune fin juillet par la société OB'liger.

Le premier est accessible à tous à l'extérieur de la Mairie et le deuxième se trouve à l'intérieur de la salle Gabriel Watrin.



Réunion Participation Citoyenne

La réunion a été organisée par la gendarmerie d'Amanvillers en collaboration avec la municipalité.

Le Major DIETZE et l'Adjudant HAUMANT sont venus nous présenter le mardi 26 octobre l'intérêt de la Participation Citoyenne à travers tout d'abord la projection d'un film d'illustration.

Ils ont tenu à sensibiliser sur les comportements à adopter pour éviter les cambriolages, des choses simples comme fermer sa porte d'entrée à clés même lorsque nous sommes présents au domicile.

Ils nous ont présenté les moyens mis en place afin de devenir acteur de sa sécurité et celle d'autrui. Instaurée en 2006, cette démarche consiste à sensibiliser les habitants d'une commune à la protection de leur environnement.

Les principaux objectifs de ce dispositif sont :

- Etablir un lien régulier entre les habitants d'une commune, les élus et les représentants de la force publique.
- Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation.
- Renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinage.

Ce dispositif est gratuit.

Deux habitants se sont portés volontaires pour être référent sur la commune, **M. Claude THIRION et M. Christian FAVRE**.

Si vous souhaitez les rejoindre, nous vous invitons à transmettre un mail à mairie.verneville@orange.fr

Rappel du protocole scolaire



A la rentrée scolaire du mois de janvier, il a été rappelé aux parents que l'arrêt situé devant l'école de Vernéville permet uniquement la montée des enfants. En effet, par mesure de sécurité mais aussi pour éviter qu'un enfant descende alors qu'il est inscrit au Périscolaire, les enfants devront descendre à l'arrêt situé Grand Rue.

Une dérogation a été accordée aux enfants d'une fratrie, c'est-à-dire qu'un enfant scolarisé à Vernéville pourra monter dans le bus pour en descendre avec son frère ou sa sœur à l'arrêt Grand Rue.

Sécurité routière et stationnement



Nous vous rappelons que le stationnement devant l'école est strictement interdit.

Effectivement, afin d'assurer la sécurité de nos enfants et ne pas obstruer la visibilité du chauffeur de bus, il est demandé aux parents de se stationner sur les parkings à proximité (Mairie, Place de la Fontaine et Parking de la Salle Socio Culturelle). De plus, notre pays est toujours en vigilance attentat.

Nous vous remercions de privilégier le mode piéton pour récupérer votre enfant à l'école.

- Réglementation de stationnement automobile : En agglomération, si la signalisation n'indique pas le contraire, le stationnement sur l'accotement est légal s'il se fait dans le sens de la circulation. C'est-à-dire, que dans une rue en sens unique, le stationnement est autorisé sur la voie publique à gauche ou à droite à condition que ce stationnement n'obstrue pas une sortie de véhicule, la circulation, se fasse sur un passage piéton ou dans un croisement.

Dans une rue à double sens, toujours en cas d'absence de marquage au sol, il est strictement interdit de stationner si votre voiture oblige un conducteur à s'arrêter pour laisser passer le conducteur arrivant en face.

- Limitation de vitesse : Nous vous rappelons que la vitesse à Malmaison est strictement limitée à 50 km/h, un panneau de rappel a été installé récemment afin de sensibiliser les automobilistes.

Agissez envers les autres comme vous aimeriez qu'ils agissent envers vous

Rappel de civisme : Des panneaux de sensibilisation ont été installés sur la commune afin de vous rappeler que vous ne devez pas laisser vos chiens faire leurs besoins sur la voie publique. En effet, l'employé municipal a eu une désagréable expérience en passant la débroussailleuse dans une crotte de chien !

Nous vous remercions donc de penser à ramasser les déjections de vos compagnons à 4 pattes.

Dépôt sauvage : Nous vous remercions de veiller à ne pas faire de dépôt d'ordures, que ce soit sur la voie publique ou sur des terrains privés. Vous trouverez dans ce bulletin les jours et horaires d'ouverture de la déchetterie.



M Louis LAURILLARD avec des représentants du Souvenir Français sont venus rendre hommage à nos combattants en cette journée du 11 novembre, jour de mémoire, celui de l'Armistice de 1918 qui mit fin aux combats de la Première Guerre Mondiale (1914-1918).

Les Anciens Combattants organisent un repas le dimanche 8 Mai 2022 à la salle Gabriel Watrin afin de célébrer la victoire du 8 mai 1945, fin de la seconde Guerre Mondiale



CONSEIL DES JEUNES

FEVRIER 2022

Le conseil des jeunes s'est réuni le 30 juin afin d'élire ses représentants. Chloé MARCHE a été élue Maire et Olivia PAYEN Adjointe.

Rôle du conseil des Jeunes : C'est une assemblée qui permet de donner la parole aux jeunes dans un rôle consultatif. Les délibérations prises par ce conseil n'ont pas force réglementaire mais le deviennent après approbation du Conseil Municipal élu ou le Maire.



Lors de la première réunion, les jeunes ont tout doucement appris à se connaître et, déjà, quelques idées ont émergé comme l'obtention de distributeurs (à pain et à œufs), éteindre les lumières du village lors de quelques soirées de juillet et d'août afin de pouvoir contempler les étoiles filantes, décorer le tunnel qui mène à la salle des fêtes... !

Il a été décidé que ce projet serait le premier du Conseil Municipal des Jeunes.

Le CMJ s'est alors allié avec l'association "Le Collectif" à qui ce projet tenait à cœur ainsi que l'école de Vernéville.

Le samedi 6 novembre 2021, un grand nettoyage du tunnel a été fait ainsi qu'un bon coup de peinture blanche. L'idée, maintenant, est de le décorer ! Les idées sont là...affaire à suivre... !!!

Qu'est-ce qu'un conseil de Fabrique ?

C'est un groupe de 5 catholiques, bénévoles, de la paroisse appelés fabriciens qui gèrent les biens et les revenus de l'église.

Les revenus de l'Eglise sont principalement constitués par les quêtes lors des offices, les enveloppes que nous distribuons en décembre, et les appels à votre générosité.

Un repas paroissial très convivial est organisé chaque année le 2ème dimanche de mars, cette année il aura lieu le 13 mars (inscrivez-vous nombreux).

Dans la mesure du possible les membres du conseil de fabrique retroussent les manches pour l'entretien et le nettoyage de l'église pour pouvoir vous accueillir lors des offices, des baptêmes, des mariages et des enterrements.

Pour la petite communion, il est de tradition que les parents des communiantes aident au nettoyage de printemps, deux semaines avant la communion, cependant tous ceux qui veulent venir nous aider sont les bienvenus.

N'hésitez pas à nous faire connaître, nous vous contacterons si vous voulez participer selon vos compétences à divers travaux d'entretien, d'embellissement, la chorale ou membre du conseil de fabrique, téléphonez-moi au 03.87.61.87.88.

Au nom du conseil de fabrique je vous remercie tous pour votre générosité et vous invite à nous rejoindre pour l'entretien de notre église afin qu'elle reste accueillante pour toutes les cérémonies qui vous affecteront.

Georgette Mathis

Présidente

Voici les membres de droit :

Prêtre : Michel TCHAMGBADE

Maire : Yves Dieudonné

Présidente : Georgette Mathis

Trésorière : Chantal Weber

Secrétaire : Marie Claire Chéry

Membre : Jean Skiba

Membre : Sylvain Guernier



Ornementation Florale

Le 30 octobre 2021 fut pluvieux, guère propice aux plantations...

Cet aléa climatique n'a pas découragé les membres de la Commission Environnement et du Comité Vert & Fleuri.

Vous pouvez observer leurs réalisations, lors de vos balades, à divers endroits : au carrefour rue d'Amanvillers, devant l'Agence postale communale, à la Mairie, à l'Eglise, au Cimetière, au Monument aux Morts ainsi qu'à MALMAISON.

Les Nichoirs

Les Nichoirs réalisés par les élèves de l'école de Vernéville ont été installés début juillet. Merci à Mme MASSON directrice de l'école, M et Mme LAVIGNE et aux ados pour leur motivation.



Terminus P103

Installation de la sanisette située au Terminus de la ligne 103 par la société SOBECA.

Voirie

Rénovation du pont de Chantereine. A partir du jeudi 10 février, pour une durée de 6 semaines (sous réserve des conditions climatiques et aléas techniques), les équipes de l'Eurométropole de Metz ont engagé des travaux de réhabilitation du pont situé route de Chantereine à Vernéville. Il s'agira notamment de remplacer le tablier de l'ouvrage et de traiter sa voirie.



Les travaux sont réalisés par l'entreprise EST OUVRAGES et les travaux de voirie par l'entreprise MULLER TP. Pour mener cette opération dans les meilleures conditions de sécurité, la route est interdite à la circulation au niveau du pont durant toute la durée des travaux. Une déviation sera mise en place via Chatel Saint Germain.

Aire de jeux

L'installation de la structure des jeux a bien avancé, le sol sera coulé lorsque la météo le permettra, pour une ouverture prévue au début du printemps.



« Entrez dans la danse »

Sortie au parc "WALYGATOR"

Le samedi 4 juillet, l'association a organisé une sortie au parc.



Vide-grenier

Le dimanche 22 Août, l'association a organisé son 1er vide-grenier. Nous avons proposé aux habitants d'exposer devant chez eux.



Atelier peinture Noël

Le samedi 25 septembre, les familles sont venues peindre un personnage ou un décor de Noël sur bois sous le préau de l'école.



Halloween

Le 31 octobre, jour d'Halloween, les enfants déguisés en fantômes, monstres et autres sorcières se sont regroupés à la fontaine pour parcourir ensemble les rues du village en quête de friandises. A l'issue, ils se sont réchauffés autour d'une soupe de potiron préparée par les membres de l'association.



Décoration du village "Noël"

Le samedi 27 Novembre et le jeudi 3 Décembre, les membres de l'association ont installé différents panneaux décorés un peu partout dans Vernéville ainsi qu'à Malmaison pour égayer la période des fêtes.



Prochains événements :

Pas de CARNAVAL cette année.

Le 2 Avril : Installation des panneaux de « PÂQUES ».

Le 18 Avril : Chasse aux Œufs de Pâques.

Le 1^{er} Mai : Nettoyage de la nature (en association avec la mairie).

Le 22 Mai : Sortie au parc WALYGATOR

« Le COLLECTIF »

L'association « LE COLLECTIF » a fait son apparition dans le village depuis quelques mois. L'objectif étant l'organisation de tout type de manifestations culturelles, ludiques, sportives ou autres.

Nous avons clôturé l'année 2021 par deux actions, la première pour remettre en peinture le tunnel allant à la salle des fêtes, puis quelques temps après pour notre première soirée Moules Frites A volonté. Un grand merci encore à tous les participants et bénévoles présents lors de ces deux manifestations.

Vous allez pouvoir nous retrouver en 2022 pour les ateliers Jeux de société ou Découverte de l'informatique qui vont reprendre prochainement à la Salle des Associations.

Et si vous voulez participer à la prochaine soirée A Volonté, on remet ça le **12 Mars** prochain pour une soirée Paella.



L'ECOLE BUISSONNIERE

Sortie Metz Constellation

Le 28 AOUT 2021 sortie des adhérents à METZ CONSTELLATION et visite des monuments.



Soirée Beaujolais Nouveau

Belle soirée autour du buffet campagnard et dégustation du beaujolais 2021.



Sortie Marché de Noël à Metz 2021

Visite du marché de Noël à Metz.

Théâtre

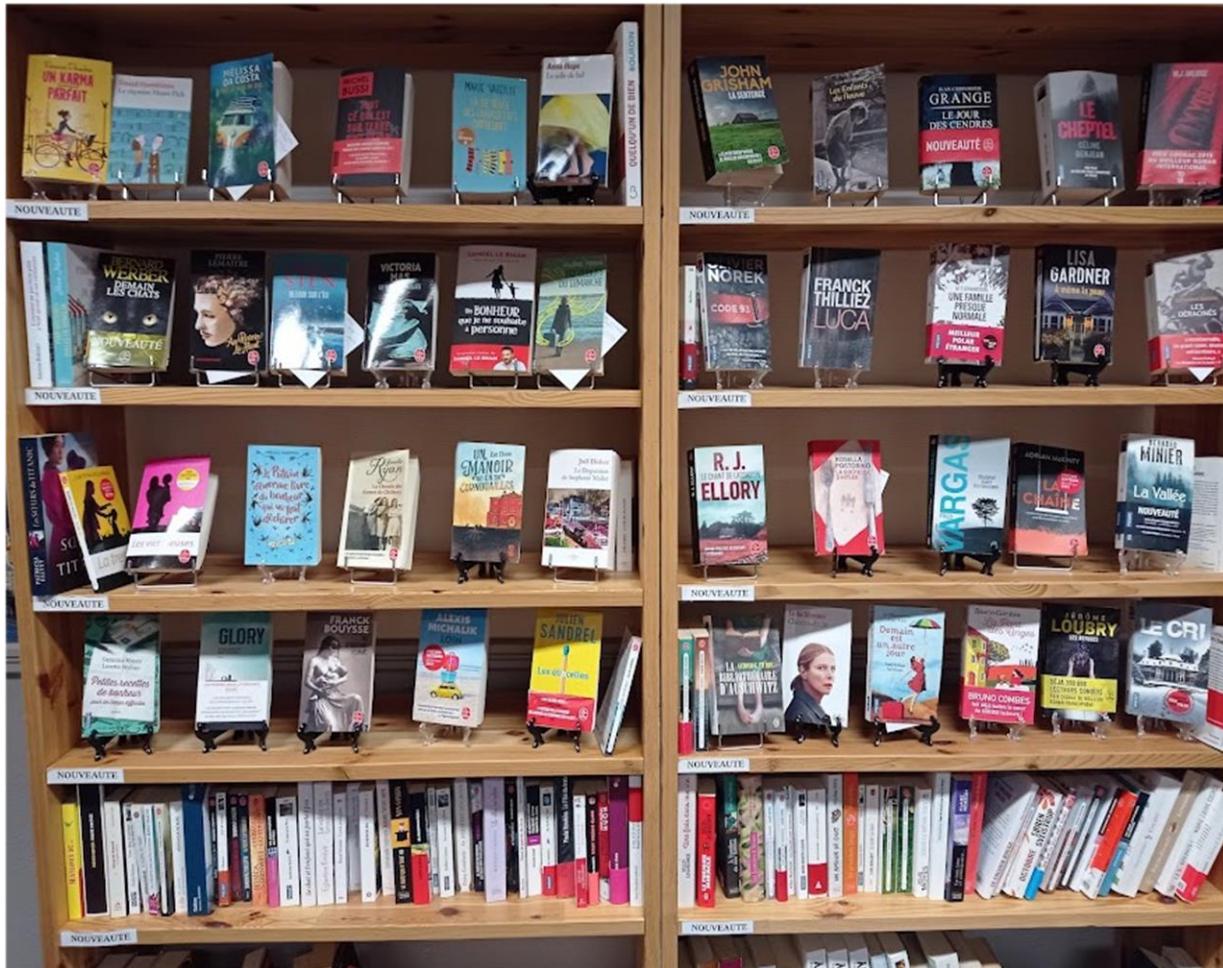
Les répétitions ont repris depuis mi-octobre dans la joie et la bonne humeur pour vous préparer trois soirées les 23, 29 et 30 AVRIL 2022, après deux années interrompues par la pandémie.



Club Rando

Le club rando a repris ses marches les lundis et mardis après-midi à 14h et les jeudis à 9h, place de l'Eglise, lorsque le temps le permet.

BIBLIOTHEQUE



En ce début d'année, il est peut-être utile de rappeler que la bibliothèque est à votre disposition dans les locaux où est située la Poste,

Les enfants des écoles connaissent bien nos rayons et trouvent les livres, BD et autres ouvrages qui leur conviennent.

Les collections s'enrichissent régulièrement, plusieurs fois par an, en fonction de l'actualité du livre ou des demandes qui sont faites par les fidèles adhérents,

Nous souhaiterions d'ailleurs voir grossir leur nombre ne serait-ce que pour la satisfaction des bénévoles, Marie Anne et Jocelyne, qui donnent de leur temps, ne sont pas avares de conseils, sont toujours ravies d'échanger avec les lecteurs et recueillir les avis sur les ouvrages proposés.

D'autre part, emprunter, ramener, échanger un livre est toujours préférable à la consommation à outrance de livres neufs.

Venez nombreux nous voir le mardi de 17h30 à 19h. Vous ne serez pas déçus et cela ne vous coutera que la modique somme de 5 euros d'abonnement annuel.

OPERATIONS SAPINS

Après le succès de l'année passée, la commission Cérémonie Communale a décidé de commander 70 sapins Nordmann auprès des Pépinières de Metz.

Les habitants ont été nombreux à renouveler leur réservation afin d'illuminer notre commune. Les sapins ont été distribués le dimanche 5 décembre.

Afin d'effectuer le recyclage des sapins, un emplacement a été mis à disposition sur le parking de la salle socio-culturelle du 3 au 16 janvier 2022. 115 sapins ont été broyés en collaboration avec Metz Métropole le mercredi 26 janvier, le broyage a été utilisé par les employés communaux.

ILLUMINATIONS DE NOËL

La Municipalité a eu l'opportunité d'acquérir des illuminations de Noël afin de parer le village de blanc et bleu. Le coût de cette opération est de 934 euros.

Les principaux lieux de la commune ont été illuminés : l'école, la place de l'église, le monument aux morts et 2 sapins ont été installés à Malmaison.



CONCOURS MAISONS ILLUMINEES

Comme l'année précédente, un jury formé de 3 habitants de Gravelotte, accompagné de M le Maire ont fait le tour de notre commune le samedi 18 décembre afin d'élire les plus belles illuminations.

Les gagnants sont Mme POUSSIN, M et Mme CATHALA, M et Mme PHILBERT et M ROUILLON. Ils recevront chacun un bon d'achat d'une valeur de 40 euros à utiliser à la Petite Librairie située à Ars Sur Moselle.



DEFILE DU SAINT NICOLAS

Pour la première fois et avec la participation de l'association « Entrez dans la danse », le Saint Nicolas et le père Fouettard (les vrais !!) nous ont fait l'honneur de leur présence pour un défilé sur la commune. Merci à Mme Charlène RECORDON d'avoir mis à disposition sa calèche et d'avoir assuré le défilé avec son cheval et sa calèche. Vous trouverez plus d'informations sur cette manifestation dans la rubrique concernant les associations.



SPECTACLE DE NOËL

Le dimanche 19 décembre a eu lieu le spectacle de Noël, suivi de la distribution par le Père Noël des confiseries.

Après une année d'absence, c'est avec un grand plaisir que nous avons retrouvé la troupe des Guignolos avec son spectacle « Meli, Melo et Mela ». Afin de ne prendre aucun risque, la Municipalité a fait le choix d'annuler le goûter.



MARCHE DE NOËL ORGANISE PAR L'APE (Association de Parents d'Elèves)

Le Marché s'est déroulé le dimanche 21 novembre à la salle Gabriel Watrin, malgré le contexte de crise sanitaire, les exposants ont répondu à l'appel. Une restauration (tartiflette) était proposée sur commande, ce plat a eu comme l'année passée un franc succès.

L'association est toujours en recherche de membres afin de pouvoir mettre en place des actions qui permettront de financer en partie ou en intégralité les activités des enfants du regroupement (Gravelotte-Rezonville-Vernéville). Vous pouvez prendre contact avec l'Association via leur adresse mail à lesenfantsabord57130@gmail.com





BEIGNETS DE CARNAVAL

Ingrédients

500 gr de farine type 45 ou 551kg de sucre en poudre

20gr de levure boulangère

90 gr de sucre en poudre

90 gr de beurre

300ml de lait

2 œufs

Faire tiédir le lait, 1/3 servira à faire fondre la levure et le reste à mélanger avec le sucre

Mélanger la farine, le lait avec la levure et lait/sucre puis y ajouter les œufs et enfin le beurre

Laisser lever la pâte pendant 2h sans oublier de la couvrir

Travailler la pâte pour la rabaissier et la couvrir, puis laisser la pâte reposer une nuit au réfrigérateur

Le lendemain, étaler la pâte d'une épaisseur de 1.5cm, prendre un verre à moutarde pour en faire des cercles. Laisser lever 1/2h.

Faire chauffer l'huile d'arachide, lorsqu'elle est chaude, mettre délicatement les beignets, les retourner et dès qu'ils sont dorés, les sortir et les sucrer.

VOILA C'EST PRÊT !



Au mois de septembre, la Ferme de Chantereine était à l'honneur dans le journal de TF1, afin de présenter son exploitation et ses bons produits autour d'un repas.

Vous pouvez retrouver le reportage sur la page Facebook de la mairie à la date du 1er octobre 2021, vous pourrez même y voir des conseils culinaires de M Philippe GISCLARD !

Etat Civil



NAISSANCES :

- VAUTRIN Cassandra née le 22.10.2021
- EBERHARDT Alyza née le 13.12.2021



MARIAGES :

- Entre GOINVIC Frédéric et KURZ Marjorie le 24.07.2021



DECES :

- WATRIN René le 08.07.2021
- CASTELEIRO Manuel le 08.11.2021
- DE SMET Jean le 26.12.2021

QUOI DE NEUF A VERNEVILLE ?

LA P'TITE EPICERIE

Depuis décembre, la p'tite épicerie, située place de l'église à Vernéville, vous propose des produits de consommation courante du quotidien, des livres d'occasion et des produits locaux ou artisanaux français tels que fruits & légumes bios ou agriculture raisonnée, miel, farine, pâtes, huile, pain, confiseries, produits volaillers, œufs, jus, bières, savons, tisanes, etc...



Possibilité également d'achats directs via internet, mail ou téléphone avec livraisons dans un rayon de 10 km autour du village et point relais colis à partir de fin janvier.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 16h30 à 20h, le samedi de 16h à 19h.

Dépôt de pain : le dimanche de 9 à 11 heures.

Facebook : [La p'tite épicerie de Vernéville](#)

Site web: <https://www.xn--laptite-picerie-inb.com/>

ACECrédit

Après 20 ans d'expériences en banque, j'ai décidé de rejoindre le groupe ACECREDIT en tant que courtier et expert en financement.

Présent depuis plus de 12 ans, sur les secteurs de Metz et Thionville, le groupe ACECREDIT intervient dans le domaine du crédit immobilier, l'assurance emprunteurs et le regroupement de crédit.



C'est ainsi que Je propose de vous accompagner avec des solutions sur mesure, pour tous types d'acquisitions immobilières ou de projets (résidences principales ou secondaires, investissements locatifs, travaux renégociations de crédits...)

Contactez-moi dès maintenant et bénéficiez d'un service sur mesure !

LM-connexion

Mélaine THIEL résidente sur la commune de Vernéville depuis quelques mois, je me suis lancée dans l'entreprenariat avec une associée.

Nous avons créé la société LM-connexion. Je me suis formée à la Sophrologie ainsi qu'au Coaching Professionnel afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins de mes clients.

Qu'est-ce que la sophrologie ?

En quelques mots, il s'agit d'une méthode permettant d'harmoniser le corps et l'esprit en vue d'un mieux-être. Il s'agit d'une méthode verbale et non tactile composée d'exercices réalisés à l'aide de la respiration contrôlée, la détente musculaire et la visualisation positive.

La séance dure 1h.

Exemples d'accompagnements de sophrologie :

- gérer son stress,
- réguler ses émotions,
- améliorer la qualité de son sommeil,
- développer la confiance en soi
- se préparer mentalement à un examen, un concours, un spectacle
- gérer son lâcher-prise,
- acquérir des outils de détente
- gestion de la douleur
- accompagnement de la grossesse

Je suis présente sur Facebook : <https://www.facebook.com/Mélaine-THIEL-Sophrologue-110934898043143>

Et voici notre site internet : <https://www.lm-connexion.com>



Et toujours :

La Ferme Auberge de Chantereine qui vous propose ses produits fait maison et ses repas que vous pouvez déguster sur place ou à emporter. Vous pouvez les contacter au 03.87.61.87.88 ou au 06.65.64.97.53

La Ferme de Bagneux qui vous propose des fruits et légumes de saison, des œufs, des herbes aromatiques.... Vous pouvez les contacter au 03.87.30.25.80

Le Buzz Food Truck sur la commune le dimanche soir de 18h à 21h. Stationné sur le parking de la mairie, vous pouvez les contacter pour passer commande au 06.81.37.21.93

Chris Epicerie sur la commune chaque mercredi de 10h30 à 11h30. Vente de produits locaux, produits frais, laitiers, charcuterie.... Joignable au 06.22.83.57.01

Séance du 06 Juillet 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Yves DIEUDONNE, Maire, a délibéré sur les points suivants :

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ACHATS ET COMMANDE PUBLIQUE AVEC METZ METROPOLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5216-7-1 et L5215-27,

VU la délibération du Conseil de Communauté de Metz Métropole du 7 mars 2016 portant approbation du rapport relatif aux mutualisations de service de Metz Métropole et de ses communes membres,

VU la délibération du bureau de Metz Métropole en date du 19 mars 2018 relative aux prestations de services en matière d'Achats et de Commande publique,

CONSIDERANT que la démarche de mutualisation des services de Metz Métropole et de ses Communes membres est facteur d'amélioration continue de la qualité de service sur le territoire, d'adaptabilité de l'organisation publique locale et d'optimisation des dépenses de gestion,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune à recourir à ces prestations de services,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE à l'unanimité :

- De signer la convention ayant pour objet de définir les modalités de coopération entre Metz Métropole et la Commune, dans le domaine relevant du ressort des fonctions « Achats et Commande Publique » en précisant notamment l'étendue et les conditions d'intervention des services de Metz Métropole au profit de la Commune.
- De conclure ladite convention pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 5 ans à compter de la date de signature.
- D'autoriser le Maire à signer la convention, les documents afférents ainsi que les éventuels avenants.

MODIFICATION DES STATUTS DE METZ METROPOLE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire présente au conseil municipal un courrier émanant du Syndic de la Copropriété du Château de Vernéville demandant le remboursement de l'élagage des quatre tilleuls implantés sur le domaine public au devant du n°2 rue de Gravelotte. Le montant des frais d'élagage est de 1 584,00 € TTC

Considérant que l'élagage des arbres situés sur le domaine public incombe à la commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 10 voix pour et 3 voix contre :

- Autorise le Maire à procéder au remboursement de l'élagage des arbres sur présentation de l'approbation

DIVERS

- Le terminus arrêt de Chantrenne sera aménagé prochainement par la pose d'une sanisette en dur face au cimetière. La Métropole prend en charge les travaux. Une proposition de fleurissement adapté sera étudiée en concertation avec la commission environnement
- Clôture de la salle socioculturelle : la commission environnement étudie la possibilité de poser un grillage souple avec des végétaux.
- Commission projet : Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de revenir vers lui s'ils sont intéressés pour travailler sur le plan de relance de la transition énergétique.
- Monsieur Charles MATHIS a été désigné ambassadeur dans le cadre du jeu estival Facebook proposé par l'agence Inspire Metz- Office du tourisme cet été. Il s'agit en effet de présenter, à l'instar des 2 précédentes années, les 44 communes de la métropole sous un angle touristique. L'idée est donc de redécouvrir chaque commune, à raison d'une commune par jour ouvré, du 1^{er} juillet au 31 août 2021.
- Présentation du premier compte-rendu des ateliers du PLUI
- Un défibrillateur a été installé à la salle socioculturelle Gabriel WATRIN et un deuxième sera posé devant la mairie prochainement.

Le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni le 30 juin 2021. L'élection du Maire et d'un adjoint a été effectuée le même jour. Il reste des places disponibles pour les jeunes souhaitant adhérer pour ce faire ils doivent se présenter en mairie.

Séance du 23 Septembre 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Yves DIEUDONNE, Maire, a délibéré sur les points suivants :

REVERSEMENT TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L.5215-32 susvisé permettant le versement par la métropole à une commune membre, d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce versement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes de la Métropole et de la Commune. Ces délibérations doivent intervenir avant le 1^{er} octobre pour être applicables et transmises au comptable public assignataire au plus tard quinze jours après la date prévue pour leur adoption.

Monsieur le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir de la Métropole un versement de la TCCFE à hauteur de 50% du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune sur la période 2021 – 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE le versement de 50% du produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par la Métropole sur le territoire de la commune sur la période 2021 – 2026.

FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS DE LA COMMUNE SCOLARISES DANS DES ECOLES EXTERIEURES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de ne pas participer aux frais de scolarité pour les enfants de la commune scolarisés dans des communes extérieures au RPI du Haut Plateau Messin. Dans l'éventualité où les communes demanderaient une contribution, ces frais seront à la charge des parents.

DIVERS

Compte rendu Conseil Municipal des Jeunes : 2 réunions organisées depuis la rentrée. Le conseil est au complet avec une bonne motivation. Quelques idées ressortent et seront étudiées prochainement.

Séance du 20 Novembre 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Yves DIEUDONNE, Maire, a délibéré sur les points suivants :

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a examiné et voté les subventions suivantes aux différentes associations :

- * Association « Entente Gravelotte Vernéville » : 1 000 € de fonctionnement et 1 500 € pour l'entretien du terrain (10 voix pour, Yves DIEUDONNE est sorti au moment du vote)
- * Association « Gym Club Vernéville » : 100 € (10 voix pour, 3 abstentions)
- * Association « Ecole Buissonnière » : 100 € (10 voix pour, 3 abstentions)
- * Club des Séniors : 500 € (13 voix pour)
- * Association « Entrez dans la Danse » : 800 € (12 voix pour, Robert KURZ est sorti au moment du vote)
- * Association « Le Collectif » : 500 € (12 voix pour, Robert KURZ est sorti au moment du vote)
- * UNC Amanvillers : 50 € (13 voix pour)
- * Souvenir Français : 50 € (13 voix pour)
- * Association Française des Premiers Répondants « AFPR » : 100 € (13 voix pour)

REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à compter du 1^{er} janvier 2022, les tarifs de location de la salle socioculturelle comme suit :

Pour les habitants de VERNEVILLE, Associations communales et intercommunales	
Durée de location	Salle + cuisine
Forfait Week-End	330 €

Durée de location	Salle seule
Forfait week-end	130 €

Par habitants de VERNEVILLE, il faut comprendre les personnes demeurant de façon permanente sur la commune.

Pour les extérieurs de VERNEVILLE	
Durée de location	Salle + cuisine
Forfait Week-End	700 €

Durée de location	Salle seule
Forfait week-end	500 €

Une caution de 1 000 € sera demandée soit deux chèques l'un de 200 € et l'autre de 800 €.

A noter que les associations sans but lucratif dont :

- le siège se situe sur la commune
- et
- qui exercent leurs activités de manière régulières dans les locaux communaux, les deux premières locations sont gratuites et les suivantes aux mêmes tarifs que les habitants de Vernéville.

Les associations intercommunales pourront bénéficier du tarif préférentiel accordé aux associations de Vernéville, si la municipalité les juge d'intérêt collectif pour la Commune.

DIVERS

- Présentation du kakémono touristique de la commune

Information sur le recyclage des sapins de Noël : Un point de dépôt sera dédié sur le parking de la salle socioculturelle du 3 au 16 janvier 2022. Ces sapins seront ensuite broyés et utilisés pour le paillage des espaces verts de la commune.

Séance du 16 Décembre 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Yves DIEUDONNE, Maire, a délibéré sur les points suivants :

ADHESION A LA MISSION « RGPD » DU CDG57 ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNES**EXPOSE PREALABLE**

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la règlementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle (dit le « CDG57 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 57 présente un intérêt certain.

En effet, par délibération en date du 29 septembre 2021, le CDG 57 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 57 propose, en conséquence, la mise à disposition d'une solution informatique dédiée à cette mission ainsi que son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le CDG 57,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la règlementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG57 comme étant le DPD de la collectivité.

DECISION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

DECIDE

- **d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 57, précisant notamment le coût relatif à l'exercice de cette mission facultative, en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,**
- **d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la règlementation européenne et nationale,**
- **d'autoriser le maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 57, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.**

DECOMPTE DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS PUBLICS N°35-2021

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu la saisine du comité technique ;

Considérant que l'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale du travail (1 607 heures) ;

Considérant que les collectivités territoriales et les établissements publics disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents ;

Considérant que ces règles devront entrer en application au plus tard le 1^{er} janvier suivant leur définition ;

Considérant que le décompte actuel du temps de travail des agents publics tient expressément compte des deux jours fériés locaux ;

Considérant que le cas des jours fériés spécifiques à l'ALSACE-MOSELLE ne diffère pas du cas des autres jours fériés ;

Considérant qu'il convient d'établir le décompte du temps de travail des agents publics sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures .

Décide par 12 voix pour et 1 abstention :

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} janvier 2022, le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

365 jours annuels	228 jours annuels travaillés
- 104 jours de week-end (52s x 2j)	x 7 heures de travail journalières (35h/5j)
- 8 jours fériés légaux	= 1 596 heures annuelles travaillées arrondies à 1 600 heures
- 25 jours de congés annuels	+ 7 heures (journée de solidarité)
= 228 jours annuels travaillés	= 1 607 heures annuelles travaillées

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein des services administratif, technique et culturelle est fixé à 35h00 par semaine pour un temps complet soit 1607 h. Les agents à temps non complet seront rémunérés au prorata du temps de travail sur la base de 1600 h.

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents ne bénéficieront pas de jours de réduction de temps de travail (ARTT).

Article 2 : Journée de solidarité

Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera instituée le lundi de la pentecôte

Pour les agents travaillant à temps complet, cette journée représente 7 heures de travail effectif. Ainsi, un agent à temps complet travaille 1 607 heures. Pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, la durée de travail supplémentaire est proratisée en fonction de leurs obligations hebdomadaires de service.

Article 3 : À compter du 1^{er} janvier 2022, les dispositions relatives décompte du temps de travail des agents publics mentionnées dans la délibération du 15/11/2001 est abrogée.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal décide les modifications suivantes par 12 voix pour et 1 abstention :

- Compte 2315/ONA : - 50 000 €
- Compte 2188/ONA : + 50 000 €

RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE METZ METROPOLE

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- Prend acte du rapport d'activité 2020 de Metz Métropole

DIVERS

- Annulation du repas des anciens et renouvellement des colis
- Rappel du protocole bus.

MAIRIE



03.87.61.81.99



03.87.61.87.64



mairie.verneville@orange.fr

Ouvert au public : Mardi 17h00-19h00
 Jeudi 17h00-19h00



LA POSTE



03.87.61.95.08



36, Rue d'Amanvillers

Ouvert au public : Lundi 9h30-11h00
 Mardi 17h30-19h00
 Mercredi 9h30-11h00
 Jeudi 9h30-11h00
 Vendredi 9h30-11h00 et 17h00-18h30
 Samedi 10h00-12h00



BIBLIOTHEQUE

Ouvert au public : Mardi 17h30-19h00
 Fermée durant les vacances scolaires



DECHETTERIE



03.87.34.64.60



Route d'Amanvillers (D51)

Ouvert au public : Lundi 14h00-18h30
 Mercredi 9h30-18h30
 Vendredi 14h00-18h30
 Samedi 9h30-18h30
 Fermeture des portes à 18h20

